

PROCÈS-VERBAL

De la séance du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 11 h 30 le 6 avril 2006.

Sont présents :

Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, présidente
Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

La présidente ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 23 mars 2006

Résolution n° E-2006-25

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 23 mars 2006.

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement des assurances collectives

Résolution n° E-2006-26

D'accepter les conditions de renouvellement des assurances collectives de la CMQ à compter du 1^{er} avril 2006 soumises par Desjardins Sécurité financière. La prime annuelle révisée assumée par l'employeur est de 19 269,48 \$ plus taxes. Pour l'ensemble des garanties assumées par l'employeur et l'employé, la prime totale est de 24 011,88 \$ plus taxes et l'augmentation de 3,9 %.

Référence : Mémoire du 30 mars 2006 et offre révisée de Desjardins
Certificat du
Trésorier : CT-2006-53
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Rapport du vérificateur et états financiers

Résolution n° E-2006-27

De prendre acte de la présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année financière 2005.

De soumettre ces rapports à l'attention du conseil à sa prochaine séance afin qu'il en prenne acte.

Référence : Mémoire du 31 mars 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Résolution n° E-2006-28

De renouveler l'adhésion de la CMQ à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2006 et d'autoriser le paiement de la cotisation réclamée au montant de 3 300,69 \$ plus taxes.

Référence : Mémoire du 30 mars 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-54
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Rémunération des membres des commissions

Résolution n° E-2006-29

De soumettre à la prochaine séance du conseil un projet de règlement modifiant la rémunération des élus siégeant sur une commission.

Référence : Mémoire du 31 mars 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Renouvellement pour 2006 de l'adhésion à la Sodes et désignation des représentants

Résolution n° E-2006-30

De renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à la Société de développement économique du Saint-Laurent pour 2006 et d'autoriser le paiement de la cotisation de 3 982 \$, plus taxes.

De désigner à titre de représentants de la CMQ à la Sodes MM. Ralph Mercier (membre du comité exécutif) et François Picard (membre de la commission Environnement) ainsi que Mmes Danielle Roy Marinelli (vice-présidente du comité exécutif) et Anne Ladouceur (membre du comité exécutif).

D'autoriser ces derniers à participer aux activités de la Société et à encourir les frais requis à leur participation.

Référence : Mémoire du 27 mars 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-55
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Résolution n° E-2006-31

De revoir les désignations effectuées à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent en vertu de la résolution E-2006-08.

De désigner d'office la présidente de la CMQ, Mme Andrée P. Boucher, comme membre du conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, tel que le requiert le règlement de cette association.

De désigner M. François Picard, membre de la commission Environnement de la CMQ pour représenter la présidente lors des séances du conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent advenant l'impossibilité pour la présidente de participer en personne à ces séances du conseil d'administration.

D'autoriser la présidente de la CMQ et, à défaut, M. François Picard, à participer à la conférence annuelle de l'Alliance les 21, 22 et 23 juin prochains à Parry Sound, en Ontario, et à encourir les frais afférents à cette participation.

DE RECOMMANDER AU CONSEIL :

De mandater la commission Environnement de suivre les activités de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et, au besoin, de recommander au conseil de la CMQ des actions à entreprendre ou des positions à défendre dans ce dossier.

Référence : Mémoire du 31 mars 2006
Certificat du trésorier : Déjà engagé (CT-2006-17 / Résolution E-2006-08)
Responsable : Coordonnateur aux communications et consultations

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2006-32

De prendre acte du bordereau d'information en date du 6 avril 2006 contenant les documents suivants :

- a) Lettre du 3 mars 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à Mme André P. Boucher quant à la conformité du règlement R.V.Q. 1100 de la Ville de Québec relativement à la protection des zones de grand courant des plaines inondables. (Bordereau d'information du comité exécutif du 23 février 2006 – Item 4 b).
- b) Note du 20 mars 2006 de M. André Bouillon de la CMQ relative à la demande d'avis du MAMR, projet de règlement n° 05-2005 modifiant le schéma d'aménagement révisé N° 02-2004 de la MRC de La Jacques-Cartier.
- c) Lettre du 14 mars de M. Jean-Philippe Normandeau, conseiller économique au Cabinet du ministre des Finances accusant réception de la lettre du 8 mars dernier de M. Marc Rondeau en référence aux projets de transport en commun.

PROCÈS-VERBAL

-4-

- d) Lettre du 8 mars 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au préfet de la municipalité régionale de comté de Charlevoix, Monsieur Jean-Guy Bouchard, en référence à l'adoption du règlement N° 92-05 en vue de modifier le règlement de contrôle intérimaire N° 86-04. (Bordereau d'information du comité exécutif du 23 février 2006 – Item 4 a)

Référence : Bordereau d'information du 6 avril 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE